



COMPTE RENDU CDAS du 16/11/2023

Présentation d'Agnès SESMAT, nouveau médecin du travail :

Présentation du médecin de travail, reprise des visites médicales périodiques en priorisant les agents qui n'ont jamais fait l'objet de visites médicales puis reprise normale du dispositif.

Les visites à la demande seront également effectuées. Idem pour le suivi des arrêts supérieurs à 30 jours et les CLM/CLD (avec prise de contact).

Présentation de la nouvelle organisation régionale de l'action sociale du Grand Est par Halima HAMMES, responsable de l'Action Sociale :

A quoi sert la Régionalisation « Grand Est » en matière d'action sociale : elle sert à prendre en compte les spécificités locales, visiter les services : en particulier ceux ayant un mode de fonctionnement atypique (ex : douanes).

Comment ? Grâce à la mise en place d'une nouvelle organisation avec thématiques qui sont : la communication, la restauration, l'action locale vacances-loisirs, la parentalité et/ou le logement (selon les départements pour le logement).

Attribution d'une thématique aux délégués (référénts), en fonction de leurs souhaits d'évolution personnelle.

Demande de 2 Emplois Temps Plein (ETP) supplémentaires (obtenus l'année dernière). Postes publiés l'an dernier, un dans la haute-marne, l'autre dans l'aube. *A signaler* : une nouvelle déléguée accueillie dans la haute-marne avec un cursus très riche dans le domaine de compétence recherché (social, etc.).

Les charges de travail des délégués ont été prises en compte.

Nos référents régionaux sont au nombre de 10 :

3 référents pour la restauration [Nathalie Lecoq (51) Sandrine Hacquard (88), Catherine Hénin (10)].

3 référents communication

3 référents vacances-loisirs (au lieu des 2 précédemment prévus)

1 référent parentalité [Alain Cazeaux (54)]

Les missions sont en cours de régionalisation. Les dossiers sont traités plus rapidement (les délais sont considérablement raccourcis dès lors que les dossiers sont déposés complets).

En ce qui concerne les délégués de proximité : ce sont tous les délégués positionnés sur les départements (gestion départementale courante par exemple : organisation des CDAS, accompagnement aux départs des colonies, etc ... et également réponses aux questions de premier niveau thématiques au régional).

Organisation interne : des temps d'échange auront lieu tous les lundis matin. Une mutualisation des connaissances est mise en place.

Le budget (CAL) reste départemental. L'arbre de Noël reste également départemental.

Pour les sorties, on fait appel aux marchés publics surtout dans le domaine du transport, il restera cependant en local le choix du lieu et la nature de la sortie (amélioration du process budgétaire).

Les sorties sans transport peuvent être possibles (déplacements libres) mais attention à respecter un certain cadre (entrée sur site uniquement en groupe donc nombre de participants et heure d'entrée à respecter impérativement).

Budgétairement : les correspondants sociaux devront transmettre un recensement des bénéficiaires essentiel au calcul du CAL (budget alloué). Cela vaut pour les actifs et pour les retraités (hommes, femmes, grades, nombre d'enfants par tranches d'âge).

Aujourd'hui, la régionalisation n'empiète pas sur la gestion locale. Elle apporte uniquement une aide substantielle dans tout ce qui est actuellement une contrainte (coût transporteur par exemple).

Pour info, pour 2024, le marché passé par lots départementaux est infructueux (lots par nature de sorties). On garde notre autonomie pour 2024 (deux devis obligatoires car traçabilité des demandes et règles à respecter). Par contre qu'en sera-t-il pour les années futures ??? Garderons-nous notre autonomie ??? Affaire à suivre ...

Utilisation du CAL :

CAL 2023 : **37328 euros**

6 catégories de dépenses :

- goûter des retraités
- consultations : notaire, CESF, psychologue (2 consultations notaire par an et par agent).
- sorties
- St Nicolas (485 enfants)
- rectification chèques cadeaux St Nicolas 2022 (enfants devant bénéficier de la St Nicolas mais non recensés car transmission des informations trop tardives)
- cadeaux bénéficiaires Amitiés Finances (CLM/CLD) : environ 30 euros par personne (une vingtaine de bénéficiaires). Se pose la question de leur acheminement.

Solde budgétaire : environ 8000 euros à discuter première quinzaine de décembre.

Pistes : allouer le solde au budget 2024 des consultations (psychologue, notaire...) ou acheter les boissons par anticipation pour le goûter des retraités. Ce qui permettrait de dégager une petite marge à allouer aux autres dépenses à engager sur le budget 2024 (sorties, St Nicolas ...)

Pour les chèques cadeaux des 15-17 ans : au vu du nombre d'enfants (environ 160), le montant alloué sera fixé une fois le budget finalisé après la dernière sortie (40 euros par enfants = 4800 euros).

Point sur la restauration collective et sur les coins-repas :

Petites structures : le restaurant de Briey fermera ses portes au 31 janvier 2024. La délégation recherche actuellement un conventionnement (solution de restauration dans un périmètre de 1 km du lieu d'activité). En cas d'impossibilité, il y aura octroi de tickets restaurant. Au vu des délais de mise en œuvre, ils ne seraient pas forcément attribués dès le 1^{er} février mais plus tard de façon rétroactive.

Est également en cours un recensement des coins repas du département.

La restauration collective : Solidaires s'est interrogé sur le manque d'harmonisation tarifaire relative au restaurant des finances (RFI) de la cité administrative (mais cela vaut également pour celui de l'HDF). Sans parler des tarifs pratiqués aux rationnaires de l'armée qui viennent déjeuner dans ce restaurant, une subvention d'harmonisation de 3,98 euros est à priori accordée aux seuls agents de la Préfecture, de la DRIRE et de la DDPP.

Suite à plusieurs interpellations de rationnaires fréquentant les restaurants des finances de Nancy, nous avons adressé un mail à notre délégué départemental de l'action sociale. Durant le Groupe de travail du 09 novembre, notre délégué nous a mis en relation téléphonique avec Mme HAMMES, personne ressource de l'action sociale régionale qui nous a expliqué que le Secrétariat Général, sous couvert d'une circulaire régissant les dispositions de financement entre le Secrétariat Général et la DGFIP, accordait des aides qui sont :

- **la Participation Inter Ministérielle (PIM)** d'un montant de 1,53 euros accordées uniquement aux agents dont l'indice est inférieur à 480,
- **l'ATSRC** aide aux petites structures qui servent moins de 100 repas. Cette aide participe au financement des repas.
- **aide à l'acquisition de matériel de restauration** (gros équipements). Ce qui permet d'atténuer le coût de fonctionnement.... **Voilà où passent nos fameux 3,98 euros. Ils servent à acquérir le matériel de restauration.**

Ce qui est paradoxal, c'est que le gros matériel acheté à l'aide de notre subvention d'harmonisation est utilisé par tous les rationnaires extérieurs qui bénéficient en sus de la leur. Donc, on peut légitimement se demander sous quelle forme les « extérieurs » participent aux frais de fonctionnement ????

Au vu des différentes tarifications pratiquées (Armée, Préfecture, DRIRE et DDPP), on constate que pour un agent C de la DDFIP le reste à charge est beaucoup plus élevé et ce, alors qu'il se contente bien souvent d'un plat et d'un seul périphérique contrairement aux rationnaires de grades supérieurs extérieurs.

Lors de nos précédentes interventions sur le sujet, on nous répondait que cette différence de tarification s'expliquait tout simplement par le fait que nous étions à priori mieux payés (appréciera qui voudra).

Pour info, l'Action Sociale intervient pour que le tarif d'un repas facturé aux agents ne dépasse pas, hors subvention interministérielle, un plafond de 5,89 euros en province.

Le coût moyen des repas est lui calculé en fonction des prestataires d'où tarification et participation employeur différente par restaurant.

Se pose également la question pour les agents qui travaillent à la paierie départementale. Qu'en est-il de leur participation aux frais de fonctionnement du restaurant qu'ils fréquentent ?

Solidaires a également interpellé Mme HAMMES sur l'installation du futur RIA (restaurant inter administrations) qui pour le coup sera équipé de neuf. Quid du financement de l'équipement ?

Il nous a été répondu qu'en matière de RIA le fonctionnement était différent de celui d'un Restaurant des Finances.

Là, le coût de fonctionnement est réparti entre l'ensemble des administrations de façon équitable (par % des rationnaires).

Ce qui permet de faire baisser le coût d'admission.

En tant que rationnaires du RIA, tous les agents bénéficieront de la subvention d'harmonisation quelle que soit leur administration d'origine et quel que soit leur indice (en sus de la PIM d'1,53 pour les seuls agents dont l'indice est inférieur à 480).

On serait tenté de penser « vivement l'ouverture du RIA » mais en attendant on fait quoi ?
On attend que la grogne s'installe ? Que la désaffection des agents de la DDFIP s'accroisse ?
Et qu'advierait-il si d'ailleurs les agents de la DDFIP qui gèrent bénévolement nos restaurants rendaient leur tablier ????

Point sur les sorties effectuées :

- Sortie Walygator : très peu de participants (31 personnes). Sortie programmée lors d'un pont.
- Sortie Verdun : sortie très appréciée (visite et restauration).
- Sortie Cabaret Royal Palace : la sortie a été annulée car seulement 18 participants prévus (en cause : le reste à charge trop élevé et sortie déjà programmée par la SRIAS).
- Sortie Marché de Noël à Colmar : sortie prévue le 02/12, actuellement 62 personnes de prévues (bus prévu pour 65 personnes). 10 euros par adulte et 5 euros par enfant.

Présentation des idées sorties 2024 :

Il a été décidé de financer 3 sorties au lieu de 4 ce qui permet un meilleur financement.

- Le samedi 1^{er} juin : les grottes de Han en Belgique et visite du parc animalier.
- Le Samedi midi 21 septembre : Sortie cabaret à la Gabiotte à Fougerolles (70).
- Le 12 octobre (sortie Halloween) Europapark.

Organisation de la Saint Nicolas :

Pour rappel, elle est organisée le 29 novembre, salle de l'Arsenal de Toul.

Autorisation d'absence accordée aux bénévoles.

Les bons de retrait cadeau pour les agents de la DDFIP ont été transmis le 15/11.

A savoir : La Délégation recherche activement un nouveau Saint-Nicolas. Si vous êtes intéressé faites-vous connaître auprès de la délégation.

Questions diverses :

Le prochain séjour EPAF organisé pour les actifs et retraités du département aura lieu du 18 au 25 mai 2024 à Vendres avec plusieurs visites organisées. Minimum 30 personnes.